

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie Gauvreau

<https://www.cadre21.org/membres/d599290e499fb0ba1b24b848>

Date d'obtention : 2024-10-22 13:55:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

De suivre la trousse, de limiter le plus rapidement et efficacement la propagation d'images potentielles de pornographie juvénile. Saisie de cellulaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle est sécurisante dans les étapes à suivre pour ne rien oublier ou que la situation puisse prendre de l'ampleur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas laisser le jeune me montrer des images qui pourraient être de la pornographie juvénile. D'être alerte si un jeune veut me montrer quelque chose de son cellulaire.